



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY

58 rue des Quatre Eglises
54000 NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY

58 rue des Quatre Eglises
54000 NANCY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Principes – Règles – Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement de méthode comptable intervenu compte tenu de l'application du règlement comptable associatif ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2019-04, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dispositions comptables spécifiques

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Principes, règles et méthodes comptables », votre Fondation est soumise à des dispositions comptables spécifiques liées à sa forme juridique et à ses activités.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces dispositions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 9 Avril 2021

BATT AUDIT
Eric PIERRAT



Commissaire aux Comptes



31/12/2020

Comptes annuels 2020

Annexes comptables

FONDATION SAINT CHARLES NANCY

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2020

BILAN ACTIF

	Bilan actif			
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	396 193	254 388	141 805	110 420
Frais d'établissement	36 795	36 795	0	324
Concessions, brevets et droits assimilés	358 336	216 531	141 805	31 350
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	1 062	1 062	-	78 746
Immobilisations corporelles	115 041 299	61 783 835	53 257 464	56 291 116
Terrains	1 204 982	670 548	534 435	568 823
Constructions	99 537 344	51 100 921	48 436 423	50 332 051
Installations techniques, matériel et outillage	7 327 319	4 855 290	2 472 029	2 052 644
Autres immobilisations corporelles	6 500 516	5 157 076	1 343 440	1 452 576
Immobilisations corporelles en cours	471 138		471 138	1 885 022
Immobilisations financières	1 621 969		1 621 969	1 377 459
Participations et créances rattachées	134 033		134 033	33 672
Autres titres immobilisés	250 058		250 058	247 378
Prêts	575 543		575 543	434 075
Autres immobilisations financières	662 334		662 334	662 334
Actif immobilisé	117 059 461	62 038 223	55 021 238	57 778 995
Avances et acomptes versés sur commandes	13 860		13 860	36 778
Créances	2 969 930	220 369	2 749 561	1 908 818
Usagers et comptes rattachés	1 847 867	220 369	1 627 498	701 553
Autres créances	1 122 063		1 122 063	1 207 266
Trésorerie	9 353 608	941	9 352 667	8 321 172
Valeurs mobilières de placement	837 411	941	836 469	852 411
Disponibilités	8 516 198		8 516 198	7 468 762
Charges constatées d'avance	193 900		193 900	195 795
Actif circulant	12 531 298	221 311	12 309 988	10 462 564
TOTAL DE L'ACTIF	129 590 760	62 259 534	67 331 225	68 241 559

BILAN PASSIF

	Bilan passif	
	31/12/2020 ANC 2018-06	31/12/2019 CRC 1999-01
Fonds propres sans droit de reprise	23 138 124	20 747 624
Fonds propres avec droit de reprise	- 441 707	3 482 332
Réserves	4 626 403	4 628 073
Report à nouveau	- 3 026 686 -	2 759 030
Résultat de l'exercice	670 416 -	1 119 418
Situation nette	24 966 551	24 979 581
Fonds propres consommables	5 957 729	-
Subventions d'investissement	5 509 408	-
Provisions réglementées	448 320	-
Fonds propres	30 924 279	24 979 581
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	-	5 963 394
Provisions réglementées	-	508 118
Autres fonds associatifs	-	6 471 512
Provisions pour risques	97 406	70 800
Provisions pour charges	2 588 465	2 518 429
Provisions pour risques et charges	2 685 871	2 589 229
Fonds dédiés	1 215 201	344 535
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	24 485 698	25 051 368
Emprunts et dettes financières diverses	2 358 313	2 634 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 477 100	1 707 540
Dettes fiscales et sociales	3 836 019	3 924 337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	83 800	171 183
Autres dettes	261 383	326 020
Produits constatés d'avance	3 561	41 659
Dettes	32 505 874	33 856 702
TOTAL DU PASSIF	67 331 225	68 241 559

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois ANC 2018-06	%	Du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois CRC 1999-01	%	Variation absolue	
					€	%
Production vendue	777 588	1,79%	854 927	2,14%	77 339	-9,05%
Dotations et produits de tarification	41 626 362	95,86%	37 933 601	95,00%	3 692 761	9,73%
Subventions d'exploitation	30 164	0,07%	250 131	0,63%	219 967	-87,94%
Reprises et Transferts de charges	404 642	0,93%	488 120	1,22%	83 479	-17,10%
Report des ressources non utilisées	225 482	0,52%	-	0,00%	225 482	0,00%
Autres produits	358 476	0,83%	402 283	1,01%	43 808	-10,89%
Produits d'exploitation	43 422 713	100,00%	39 929 062	100,00%	3 493 651	8,75%
Achats de marchandises	-	0,00%	76	0,00%	76	-100,00%
Autres achats et charges externes	8 566 293	19,73%	8 384 804	21,00%	181 489	2,16%
Impôts, taxes et vers. assim.	2 724 074	6,27%	2 845 026	7,13%	120 952	-4,25%
Salaires et traitements	19 434 228	44,76%	17 793 346	44,56%	1 640 883	9,22%
Charges sociales	7 483 699	17,23%	7 098 153	17,78%	385 546	5,43%
Amortissements et provisions	4 754 924	10,95%	4 488 078	11,24%	266 846	5,95%
Engagements à réaliser	42 160	0,10%	-	0,00%	42 160	0,00%
Autres charges	41 511	0,10%	9 251	0,02%	32 259	348,70%
Charges d'exploitation	43 046 890	99,13%	40 618 582	101,73%	2 428 308	5,98%
Résultat d'exploitation	375 823	0,87%	689 520	-1,73%	1 065 343	-154,51%
Produits financiers	42 815	0,10%	44 739	0,11%	1 923	-4,30%
Charges financières	462 141	1,06%	583 576	1,46%	121 435	-20,81%
Résultat financier	- 419 326	-0,97%	538 837	-1,35%	119 511	-22,18%
Résultat courant	- 43 502	-0,10%	1 228 357	-3,08%	1 184 855	-96,46%
Produits exceptionnels	870 684	2,01%	836 402	2,09%	34 282	4,10%
Charges exceptionnelles	156 766	0,36%	525 220	1,32%	368 453	-70,15%
Résultat exceptionnel	713 918	1,64%	311 183	0,78%	402 735	129,42%
Report des ressources non utilisées	-	0,00%	4 867	0,01%	4 867	-100,00%
Engagements à réaliser	-	0,00%	207 111	0,52%	207 111	-100,00%
EXCEDENT DE L'EXERCICE	670 416	1,54%	1 119 418	-2,80%	1 789 834	-159,89%



ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 67 331 225 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 670 416 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du plan comptable général 2014 adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 ;
- en respectant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, le règlement ANC 2019-04 qui remplace l'avis CNC 2007-05 et les adaptations du Plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux de l'instruction M22 ;
- en respectant le règlement CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les plans d'amortissement des immobilisations reçues dans le cadre des apports d'activités des associations de gestion à la Fondation ont été maintenus.

Constructions	de 5 à 30 ans
Aménagement des constructions	de 5 à 40 ans
Matériel et outillage	de 5 à 20 ans
Matériel de transport	de 8 à 10 ans
Mobilier de bureau	de 5 à 15 ans
Mobilier de service	de 5 à 20 ans

Concernant les immobilisations apportées à la Fondation, dans le cadre de la Dotation Initiale ; les plans d'amortissement initiaux ont été modifiés. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Construction :	30 ans
Aménagement des terrains :	de 15 à 30 ans
Installations générales :	30 ans
Installations spécifiques :	15 ans
Matériel informatique :	5 ans
Mobilier :	10 ans
Logiciel :	2 ans

Il sera observé que les immobilisations les plus récentes peuvent faire l'objet d'une comptabilisation par composant.

Immobilisations financières et VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- De la dotation initiale de la congrégation des Sœurs de St Charles
La dotation initiale est constituée par les apports de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles.
Les immeubles et terrains constituant :
 - La maison de retraite Saint Charles, 23 Grande Rue, 54290 BAYON
 - La maison de retraite St Rémy, 14 rue du Chanoine Jacob, 54000 NANCY
 - La maison de retraite Ste Thérèse, 50 rue de la Gare, 54710 LUDRES
 - La maison de retraite la Sainte Famille, 17 rue du Bois le Duc, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
 - La maison de retraite Notre Dame du Bon Repos, 34 rue du Général Leclerc, 54320 MAXEVILLE
 - La maison de retraite Saint Joseph, 3 Avenue Jacques Duhamel, 39100 DOLE.

Sous déduction du passif à raison des emprunts contractés pour la maison de retraite Ste Thérèse de Ludres et St Rémy.

La dotation initiale a été portée au compte 102 211 « Dotations pérennes représentatives de biens immobiliers inaliénables », en application de la réglementation CRC 2009-01, pour un montant de 15 001 232€.
- Des apports nets en fonds propres des activités des différents établissements
Les éléments d'actifs et de passifs transmis par les associations ont été retenus pour leur valeur comptable au 31 décembre 2014 (valeurs brutes – amortissements et provisions).

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
BAYON	4 623 809	-564 015	1 944 920	1 114	6 005 828
STE FAMILLE	1 274 750	-1 414 608	672 931	0	533 072
STE THERESE	1 231 658	-173 835	419 504	143 860	1 621 187
NDBR	1 831 860	-491 835	2 907 507	164 828	4 412 360
ST JO	2 203 231	-935 688	124 739	191 416	1 583 698
ST REMY	997 689	-116 211	449 671	28 504	1 359 651
CS MSM	186 002	69 730	0	0	255 731
CSNANCY	95 444	-14 269	0	0	81 176
SSIAD NANCY	47 513	3 770			51 283
TOTAL APPORTS	12 491 956	-3 636 962	6 519 272	529 721	15 903 987

- Du patrimoine transmis par l'Association de la Maison Saint Sauveur
L'association apporte à la Fondation tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de l'Association.
Les éléments d'actifs et passifs transmis par l'Association seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015.
Il est fait observer les points suivants concernant les éléments d'actifs et de passif transmis.
Figurent parmi les immobilisations corporelles :
 - La valorisation comptable du commodat consenti par la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur pour une valeur de 425 490 € au 31 décembre 2014 ; cette inscription comptable a pour contrepartie une inscription comptable parmi les fonds propres (provisions réglementées). Dans la mesure où le commodat prendra fin à la date du déménagement, il en résultera à cette même date, une sortie de ce commodat de l'actif immobilisé et une reprise de la provision réglementée correspondante, pour un même montant à savoir, la valeur comptable du commodat. L'actif net transmis au 1er janvier 2016 se trouvera ainsi minoré de la valeur du commodat sorti du bilan.
 - Les constructions et agencements transmis lors de la dévolution partielle de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur suivant traité du 15 février 2008 et dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2014 s'élève à 545 532 €.
A l'occasion du déménagement, la Congrégation bénéficiera d'un droit de reprise sur ces constructions et aménagements. Les travaux réalisés depuis par l'association reviendront également à la Congrégation en sa qualité de propriétaire des locaux.

Il en résultera ainsi – à la date du déménagement – une sortie d'actif immobilisé qui viendra minorer l'actif net transmis au 1er janvier 2016 à hauteur de la valeur nette comptable de ces immobilisations.

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
ST SAUVEUR	1 498 718	-84 737	11 502	109 758	1 535 240

- Du patrimoine transmis par l'Association Villa Saint Pierre Fourier
L'association apporte à la Fondation tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de l'Association.
Les comptes de l'Association qui servent de base à l'établissement des conditions et des modalités de ce transfert sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016.
Les éléments actifs et passifs transmis par l'Association seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2016.
Il est fait observer les points suivants concernant les éléments actifs et passifs transmis :
Il apparaît au bilan au 31 décembre 2016 des fonds propres associatifs avec droit de reprise d'un montant de 300 000 €.
Il pourrait ainsi en résulter à la date du transfert, si les conditions de l'apport avec droit de reprise le prévoient, une sortie des fonds propres de l'association correspondant aux fonds associatifs avec droit de reprise d'un montant de 300 000 €.
L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

	FONDS ASSOCIATIFS	REPORT A NOUVEAU	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	PROVISIONS REGLEMENTEES	TOTAL APPORTS
VILLA SAINT PIERRE FOURIER	458 763	-207 515			251 249

Faits caractéristiques

Crise sanitaire

La poursuite de la crise sanitaire sur le début de l'année 2021 n'a pas modifié l'organisation du travail mise en place depuis le premier confinement. Nos établissements et l'ensemble du personnel ont fait preuve d'une implication forte et d'un respect des protocoles sanitaires qui ont permis à nos activités de se maintenir sans fermeture et avec très peu de décès ou d'hospitalisation.

Impacts sur le compte de résultat :

- Le taux d'occupation n'a été que faiblement impacté
- Les surcoûts COVID ont été strictement couverts par des dotations complémentaires des financeurs ARS et CD très présents durant cette crise pour 3 000 893 € ;
- Les salariés ont perçu la Prime Covid de 1 500 € et la masse salariale a également été impactée du Segur.

Impacts sur le bilan :

- Les financements complémentaires pour couvrir la prime Segur sont comptabilisés en « Factures à Etablir » pour 479 518 €.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Fondation est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir mais ce dernier ne remet pas en cause la poursuite d'activité.

Médailles du travail

Un accord de médailles du travail a été signé en 2017. Le montant de cette provision s'élève à 57 189 € au 31 décembre 2020. Les dotations enregistrées sur l'exercice se décomposent de la manière suivante :

- 63 820 € en charges exceptionnelles
- 6 630 € en reprise de provision d'exploitation

Nouveau règlement ANC

Les nouveaux règlements ANC 2018-06 et 2019-04 sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Outre la disparition des comptes #114 et #116, reclassés en report à nouveau, les subventions d'investissement comptabilisées dans les comptes #1026 et #1036 ont fait l'objet d'un retraitement comptable.

Les fonds issus des apports initiaux à la fondation ont été réaffectés dans les Autres fonds sans droit de reprise pour 5 213 424 €.

Les subventions dont les immobilisations rattachées étaient totalement amorties au 31 décembre 2019 ont été reclassées en report à nouveau. Les autres ont été distinguées entre les subventions perçues d'organismes publics et celles versées par des organismes privés. Les premières ont été retraitées en subventions d'équipement (compte #131). Les amortissements antérieurs ont été constatés en report à nouveau.

Les subventions perçues d'organismes privés, y compris celles comptabilisées en subventions d'investissement, ont été reclassées en fonds dédiés, la part utilisée antérieurement au 1^{er} janvier 2020 ayant été comptabilisée en report à nouveau.

La subvention sans contrepartie d'un montant de 339 000 € constatée sur l'établissement SAINT REMY a été reprise en totalité par un compte d'apports sans droit de reprise.

Indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'un calcul au réel en fonction des salariés présents sur chaque établissement. La provision au 31 décembre 2019 a été réaffectée selon la répartition constatée au 31 décembre 2020.

Provision pour remise en état

Les Services Vétérinaires ont recommandé en 2017 des travaux de remise en état et de mise aux normes de la cuisine de l'établissement SAINTE THERESE. La Fondation a demandé des devis pour ces différents travaux. Une provision a été comptabilisée au 31 décembre 2020 pour un montant de 132 000 €.

Rachat AB RESTAURATION

La fondation s'est rapprochée de AB RESTAURATION en faisant l'acquisition de 50 % des parts sociales de la société en 2020 pour un montant de 100 000 €.

Contrôle CRC

La fondation a fait l'objet d'un contrôle de la cour des comptes régionale en 2020. Ce contrôle a abouti à certaines recommandations de la CRC, notamment sur des positions comptables et comptes administratifs qui ont été mis en œuvre en 2020.

Notes sur le bilan
Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2019	Acquisitions 2020	Cessions 2020	Immobilisations au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	306 421	170 835	81 062	396 193
<i>Frais d'établissement</i>	36 795			36 795
<i>Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.</i>	189 817	170 835	2 316	358 336
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 062			1 062
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	78 746		78 746	-
Immobilisations corporelles	114 126 930	5 241 760	4 327 390	115 041 299
<i>Terrains</i>	232 867			232 867
<i>Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure</i>	972 115			972 115
<i>Constructions</i>	97 752 605	3 114 260	1 329 521	99 537 344
<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	6 882 766	1 142 878	698 325	7 327 319
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 401 555	306 863	207 901	6 500 516
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 885 022	677 759	2 091 643	471 138
Immobilisations financières	1 377 459	255 305	10 795	1 621 969
<i>Participations</i>	33 672	100 361		134 033
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	247 378	2 680		250 058
<i>Prêts</i>	434 075	152 264	10 795	575 543
<i>Autres immobilisations financières</i>	662 334			662 334
TOTAL IMMOBILISATIONS	115 810 810	5 667 900	4 419 248	117 059 461

Amortissements

Amortissements	Amortissements au 31/12/2019	Dotations 2020	Diminutions 2020	Amortissements au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	196 000	64 462	6 075	254 388
<i>Frais d'établissement</i>	36 471	4 082	3 759	36 795
<i>Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.</i>	158 467	60 380	2 316	216 531
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 062			1 062
Immobilisations corporelles	57 835 814	7 001 454	3 053 433	61 783 835
<i>Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure</i>	636 159	59 553	25 164	670 548
<i>Constructions</i>	47 420 554	6 031 120	2 350 753	51 100 921
<i>Installations, matériel et outillage</i>	4 830 122	501 361	476 193	4 855 290
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 948 979	409 420	201 323	5 157 076
TOTAL AMORTISSEMENTS	58 031 815	7 065 916	3 059 507	62 038 223

Créances et dépréciations

Etat des créances	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
De l'Actif immobilisé				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Parts sociales</i>	384 091			384 091
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 237 878			1 237 878
Total Actif immobilisé	1 621 969	-	-	1 621 969
De l'Actif circulant				
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	297 159	297 159		
<i>Créances clients</i>	1 550 709	1 550 709		
<i>Autres créances</i>	1 122 063	1 122 063		
<i>Charges constatées d'avance</i>	193 900	193 900		
Total Actif circulant	3 163 830	3 163 830	-	-
TOTAL	4 785 799	3 163 830	-	1 621 969
Dépréciations				
<i>Sur comptes clients</i>	283 466	91 452	154 549	220 369

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et au règlement 2019-04	Montant global après changements de méthode				
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	20 747 624	- 2 822 924	17 924 700		5 213 424		23 138 124
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	3 482 332	2 139 477	5 621 809	- 850 092		- 5 213 424	- 441 707
<i>Ecart de réévaluation</i>							-
<i>Réserves</i>	4 628 073		4 628 073	- 1 670			4 626 403
<i>Report à nouveau</i>	- 2 759 030		- 2 759 030	- 267 656			- 3 026 686
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	- 1 119 418		- 1 119 418	1 119 418	670 416		670 416
Situation nette	24 979 581	- 683 447	24 296 134		5 883 840	- 5 213 424	24 966 550
<i>Fonds propres consommables</i>							
<i>Subventions d'investissement</i>	5 963 394	- 297 085	5 666 309		321 422	- 478 323	5 509 408
<i>Provisions réglementées</i>	508 118	- 77 302	430 816		32 479	- 14 974	448 321
<i>Droits des propriétaires - Commodat</i>							
Total fonds propres	31 451 093	- 1 057 834	30 393 259		6 237 741	- 5 706 721	30 924 280

Les comptes de dépenses refusées par l'autorité de tarification ne font pas partie du nouveau plan comptable des associations. Ils ont donc fait l'objet d'un retraitement par un compte de report à nouveau.

La subvention sans contrepartie d'un montant de 339 000 € constatée sur l'établissement SAINT REMY a été reprise en totalité par un compte d'apports sans droit de reprise.

Les fonds issus des apports initiaux à la fondation ont été réaffectés dans les Autres fonds sans droit de reprise pour 5 213 424 €.

Subventions d'investissement suivant règlement ANC 2018-06

Subventions d'investissement	Valeur nette au 31/12/2019	Réaffectation subventions	Nouvelles subventions	Autres augmentations	Dotations exercice	Autres diminutions	Valeur nette au 31/12/2020
	5 963 394	41 915	319 306	2 116	478 323	339 000	5 509 407
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exercice							478 323
Subvention sans contrepartie							339 000

Fonds dédiés

	Valeur 31/12/2019	Retraitement subventions	Dotation	Reprise	Autres	Valeur 31/12/2020
Fonds dédiés	344 535	1 061 680	42 160	225 482	7 692	1 215 201

Le règlement ANC 2018-06 définit les fonds dédiés comme « **la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard** ». Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Provisions

Provisions inscrites au bilan	Montant au 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Montants au 31/12/2020
Provisions réglementées				
<i>Provisions pour investissement</i>	77 303		77 303	-
<i>Amortissements dérogatoires</i>	50 665		14 974	35 691
<i>Fonds de roulement réglementé</i>	210 482			210 482
<i>Autres provisions réglementées</i>	169 668	32 479		202 147
Total	508 118	32 479	92 276	448 320
Provisions pour risques et charges				
<i>Provisions pour risques</i>	70 800	28 606	2 000	97 406
<i>Provisions pour indemnités de fin de carrière</i>	2 518 429		119 154	2 399 275
<i>Provisions pour remise en état</i>		132 000		132 000
<i>Provisions pour médailles du travail</i>		63 820	6 630	57 190
Total	2 589 229	224 426	127 784	2 685 871

Autres provisions réglementées

Le compte #14200000 – Provision pour renouvellement des immobilisations d'un montant de 77 K€, devenu sans objet, a été repris en totalité dans le résultat sous contrôle.

L'augmentation des autres provisions réglementées correspond aux dotations sur les réserves de plus-values d'actif à hauteur de 2 K€ sur les immobilisations et 30 K€ sur l'actif circulant.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques se décomposent comme suit :

- 37 K€ de provisions sur litiges salariés ;
- 60 K€ de provisions sur écart de loyer sur l'établissement VILLA SAINT PIERRE FOURIER.

Provision pour remise en état

Les Services Vétérinaires ont recommandé en 2017 des travaux de remise en état et de mise aux normes de la cuisine de l'établissement SAINTE THERESE. La Fondation a demandé des devis pour ces différents travaux. Une provision a été comptabilisée au 31 décembre 2020 pour un montant de 132 000 €.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées, au 31 décembre 2020, à 2 399 275 €. Elles sont provisionnées en intégralité.

Les hypothèses retenues pour calculer la valeur actuarielle totale des prestations futures sont les suivantes :

- Application de la convention collective nationale du 31 octobre 1951

- Taux d'actualisation : 0,40 %
- Taux de progression : 2,00 % + 238 € correspondant au SEGUR
- Charges sociales patronales : 50 %
- Type de départ : à l'initiative du salarié 60/62 ans
- Hypothèses démographiques : TH-TF 002

Le taux de turnover est évalué par tranches d'âge et se répartit de la manière suivante :

Tranche d'âge	Taux
- de 25 ans	42,86%
25-29 ans	20,71%
30-34 ans	13,58%
35-39 ans	11,84%
40-44 ans	6,67%
45-49 ans	10,27%
50-54 ans	3,93%
55-59 ans	4,43%
60-64 ans	4,43%

	31/12/2020	31/12/2019	Impact résultat
SAINT CHARLES	565 641,32	593 732,45	- 28 091,13
SAINT JOSEPH	377 647,91	396 402,83	- 18 754,92
SAINTE THERESE	294 948,84	309 596,72	- 14 647,88
SAINT REMY	369 898,63	388 268,70	- 18 370,07
NOTRE DAME BON REPOS	296 445,47	311 167,67	- 14 722,20
LA SAINTE FAMILLE	240 375,42	252 313,05	- 11 937,63
CDSI MONT ST MARTIN	1 367,24	1 435,14	- 67,90
SSIAD STE MARIE	29 587,21	31 056,58	- 1 469,37
CDSI NANCY	33 088,65	34 731,91	- 1 643,26
SIEGE	17 354,50	18 216,37	- 861,87
SAINT SAUVEUR	104 111,51	109 281,94	- 5 170,43
VILLA ST PIERRE FOURIER	68 808,45	72 225,65	- 3 417,20
Total	2 399 275,15	2 518 429,00	- 119 153,85

Médailles du travail

	31/12/2020	31/12/2019
CDSI NANCY	251,48	224,61
CDSII MONT ST MARTIN	29,70	35,03
NDBR	7 172,25	10 757,87
SAINT CHARLES	13 386,76	13 339,98
SAINT JOSEPH	9 694,76	10 221,72
SAINT REMY	9 744,87	10 757,87
SAINT SAUVEUR	3 154,23	4 332,62
SAINTE THERESE	7 251,70	7 589,95
SIEGE	152,58	44,99
SSIAD	473,37	406,41
STE FAMILLE	3 799,03	3 750,21
VILLA ST PIERRE FOURRIER	2 078,84	2 359,00
Total	57 189,57	63 820,26

Les hypothèses retenues pour calculer la provision des médailles du travail sont les suivantes :

- 20 ans d'ancienneté : 200 €
- 30 ans d'ancienneté : 300 €
- 35 ans d'ancienneté : 350 €
- 40 ans d'ancienneté : 400 €

Le parcours professionnel des salariés n'étant pas connu par la fondation, il n'est pas possible de faire la distinction entre les salariés qui ont eu la fondation comme seul employeur pendant tout leur parcours professionnel et les autres salariés. La provision calculée considère donc que les salariés ont passé l'intégralité de leur carrière professionnelle au sein de la fondation.

Les hypothèses actuarielles sont identiques à celles retenues pour les indemnités de fin de carrière.

Emprunts et dettes

Etat des dettes	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<i>Emprunts</i>	25 811 307	2 179 694	7 835 470	15 796 143
<i>Dettes financières diverses</i>	1 032 705	1 032 705		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 560 900	1 560 900		
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	3 836 019	3 836 019		
<i>Autres dettes</i>	261 383	261 383		
<i>Produits constatés d'avance</i>	3 561	3 561		
TOTAL	32 505 874	8 874 262	7 835 470	15 796 143

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Montant
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	54 669
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	39
<i>Fournisseurs</i>	442 137
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 386 512
<i>Autres dettes</i>	1 117
TOTAL	2 884 474

Produits à recevoir	Montant
<i>Clients</i>	555 353
<i>SEGUR</i>	479 518
<i>Créances fiscales et sociales</i>	296 927
<i>Autres créances</i>	
<i>Fournisseurs</i>	22 412
<i>Produits à recevoir</i>	185 108
TOTAL	1 539 318

Informations relatives au compte de résultat
Ventilation du résultat

	Résultat comptable	
	2020	2019
Hébergement	546 424	12 588
Dépendance	- 120 867	- 401 486
Soins	- 523 657	- 676 712
Gestion libre	- 768 516	- 53 808
TOTAL	670 416	- 1 119 418

	Résultat comptable	
	2020	2019
Exploitation	375 823	- 689 520
Financier	- 419 326	- 538 837
Exceptionnel	- 713 918	- 311 183
Fonds dédiés	-	- 202 244
TOTAL	670 416	- 1 119 418

Résultat d'exploitation	Montant	
	2020	2019
Produits d'exploitation		
Production vendue	777 588	854 927
Dotations et produits de tarification	41 626 362	37 933 601
Subventions d'exploitation	30 164	250 131
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	299 909	376 760
Transferts de charges	104 733	111 361
Report des ressources non utilisées	225 482	-
Autres produits	358 476	402 283
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	- 76
Autres achats et charges externes	8 566 293	8 384 804
Impôts, taxes et versements assimilés	2 724 074	2 845 026
Charges de personnel	26 917 927	24 891 498
Dotations aux amortissements et provisions	4 754 924	4 488 078
Engagements à réaliser	42 160	-
Autres charges	41 511	9 251
TOTAL	375 823	- 689 520

Résultat financier	Montant	
	2020	2019
Produits financiers		
<i>Produits financiers de participation</i>	-	840
<i>Produits des VMP</i>	19 022	19 619
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	23 794	23 056
<i>Reprises financières sur provisions financières</i>	-	1 224
Charges financières		
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>	941	-
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	461 199	583 576
<i>Charges nettes sur cessions VMP</i>	-	-
TOTAL	- 419 326	- 538 837

Résultat exceptionnel	Montant	
	2020	2019
Produits exceptionnels		
<i>Sur opérations de gestion</i>	358 887	346 965
<i>Sur opérations de capital</i>	18 500	14 568
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>	14 974	16 616
<i>Quote part subvention virée au compte de résultat</i>	478 323	458 254
Charges exceptionnelles		
<i>Sur opérations de gestion</i>	111 575	478 776
<i>Sur opérations de capital</i>	10 803	15 826
<i>Dotations aux provisions</i>	34 388	30 618
TOTAL	713 918	311 183

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion se composent principalement du retraitement de l'effort construction comptabilisé à tort en charges en 2019 (68 K€), des dégrèvements de taxes foncières sur exercices antérieurs (200 K€) et des dégrèvements de taxes d'habitation antérieures (14 K€).

Passage du résultat comptable au résultat administratif

Sections	Résultat comptable		Reprise de résultats	Résultat administratif	Résultats antérieurs en attente de reprise
	Hors secteur encadré	Secteur encadré			
Hébergement		546 424		546 424	- 1 198 902
Dépendance		- 120 867	- 75 533	- 196 401	- 1 028 809
Soins		- 523 657	- 2 386	- 526 042	- 580 378
Gestion libre	768 516			768 516	2 146 592
TOTAUX	768 516	- 98 100	- 77 919	592 497	- 661 496

Tableau de report à nouveau avant répartition du résultat	
Nature du report à nouveau	Soldes
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destiné à être repris à l'exercice	- 77 919
aux exercices ultérieurs spécifiés	- 16 857
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs et non contrôlé par les tiers financeurs	- 566 720
Report à nouveau des activités propres de l'association	- 2 749 891
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	
Dépenses non opposables aux financeurs	- 57 006

Autres informations

Rémunérations

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relatives au volontariat associatif à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres, dirigeants, bénévoles ou salariés n'est pas fourni, car cela reviendrait à donner des informations de caractère individuel.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 30 000 € TTC.

Engagements hors bilan

Engagements reçus	Montants
<i>CD54</i>	9 874 527
<i>Commune de Bayon</i>	68 704
<i>Congrégation</i>	3 493 677
<i>Diocèse</i>	52 000
<i>Ville de Maxéville</i>	6 462 453
<i>Ville de Vandoeuvre</i>	1 164 436
TOTAL	21 115 797

Engagements donnés	Montant
<i>Nantissements CAT</i>	525 000
<i>Nantissements Livrets</i>	130 000
TOTAL	655 000

Effectif moyen

Catégorie de contrats	2020	2019
<i>CDI</i>	529	510
<i>CDD</i>	154	98
TOTAL	683	607